

EXTRAIT

DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRASSAC

DEPARTEMENT
DE LA TARNE

OBJET :

SÉANCE DU 16 Aout 1885

Présidence de M. Boudade Emile, Maire

Le Conseil Municipal de la Ville de Brassac, convoqué le 11 courant par M. le Maire, en vertu de l'arrêté de M. le Préfet, en date du 13 juillet dernier par lequel le 3^e Service ordinaire s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Boudade, Maire.

Etaient présents : MM. Dauviss et Emile, Costère Joseph, Boudade Emile, Calvet Henri, Calabri Louis, Bouissière Pierre, Cros Charles, Carayon Jules, Fabre Amédée.

M. Carayon Jules, Secrétaire.

M. le Maire donne lecture au Conseil :

1^o D'une dépêche de M. le Sous-Préfet de Castres, en date du 11 juillet dernier :

2^o De l'enquête de commodo et incommodo faite par M. Bez, sur l'utilité publique des travaux à exécuter aux chemins ruraux de la Commune de Brassac.

Le Conseil municipal

après en avoir délibéré :

Attendu que quatre personnes seulement sont venues déposer à l'enquête, par suite on doit en conclure que la grande majorité des habitants est favorable au classement dressé par M. Dauviss et qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à leurs observations qui sont d'ailleurs erronées ; Les Nos 15 & 16 de l'Etat de classement, comprenant les chemins qu'elles précèdent, non classés, et qu'il s'agit seulement pour plus de clarté, d'y ajouter à la mention portée au N^o 16 au lieu de : Ancien Chemin de Belfort au Bez - Celle de : Ancien Chemin du Bez à Belfort - Jusqu'à la route de grande communication N^o 6 ; qu'il n'existe pas d'autres chemins à ce point que ceux portés sous les Nos 15 & 16, qui se sont d'ailleurs fréquentés que par les charrettes venant de la métairie de Larcabannes, située dans la Commune du Bez, appartenant à M. Bez, Commissaire enquêteur ; les habitants des villages de St. Remy, Puchfoulquier, Belfort et les Tailles, étant desservis par la route vicinale N^o 6 qui les traverse ou qui passe à une très faible distance.

Que le N^o 6 du classement, titre : De Brassac à Lagarrigue allant rejoindre la route N^o 6 avec embranchement au côté de Cap. d'Azé jusqu'à la route départementale N^o 2, ne comprend pas comme paraissent l'avoir cru M. le Vicarste et Bouissot, l'ancien chemin partant de Lagarrigue et allant de Brassac à Crouzigues, pour rejoindre avant d'arriver à cette propriété la route N^o 6, ce chemin ayant été complété sur une partie de son parcours et surtout au point de départ, par M. le Vicarste

et ses auteurs qui ne peuvent invoquer pour les empêcher que la prescription, s'il y en a, prétentions contre laquelle toutes réserves de droit sont faites par le Conseil municipal dans l'intérêt de la Commune, mais bien le chemin qui part du fond de la courrière entre les jardins de M. Oleguier & de M. Beauvillier, passant au dessus des jardins de nombreux habitants de Brassac, dessert une partie de celui qui est la propriété de M. Veante situé derrière la maison d'habitation et toutes les parcelles de terre du territoire de Coups Saze et qui aboutit à la route départementale N° 2 en face le chemin de la Cathalanie, chemin de la plus grande utilité et dont M. M. Veante & Beauvillier ne demanderaient pas le rachat, classement s'ils avaient voulu jeter un coup d'œil sur le plan et sur la mention du classement portée sous le N° 6 ; quant au petit embranchement qui va joindre la route de grande Communauté N° 6 passant au dessus du Chéron, il est de plus fréquenté par les habitants de Couziquier et des autres villages ci-dessus dénommés ;

Le Maire :

Est davis que le classement dressé par M. Doucet, agent voyer, doit être maintenu dans toute sa teneur sauf la modification à faire au N° 16

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au Registre les membres présents.

Pour Copie Conforme :

Brassac le 19 Août 1885
Le Maire,



[Signature]